

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRÊTÉ D'ALIGNEMENT RUE DU MAQUIS SURCOUF SECTION A I N° 432

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,  
Vu la demande d'alignement de Maître Claire LEBAILLIF-VANDERERVEN relative à la propriété de Mme Florella ROUSSEAU sise Rue du Maquis Surcouf cadastrée section A I n° 432 (issu de la parcelle n° 417) à Pont-Audemer,  
Vu l'article L 112-1 et suivants du Code de la Voirie Routière,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu l'absence de plan d'alignement,

ARRETE :

Article 1 : En l'absence de plan d'alignement, l'alignement actuel peut être conservé en ce qui concerne la parcelle cadastrée section A I n° 432 (issu de la parcelle n° 417) bordant la rue Maquis Surcouf (V.C. n° 508).

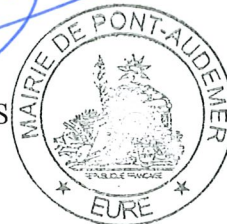
Article 2 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Préfecture de l'Eure et notifiée au pétitionnaire.

Fait à Pont-Audemer, le 4 juillet 2024

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS



Département :  
EURE

Commune :  
PONT-AUDEMER

Section : AI  
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/06/2024  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2022 Direction Générale des Finances  
Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le service de réception en préfecture de cet extrait est géré  
par le service des impôts foncier suivant :  
Date de réception en préfecture : 08/07/2024

Centre des Finances publiques PLACE  
DE LA DEMI LUNE 27405  
27405 LOUVIERS CEDEX  
tél. 02 32 25 71 13 -fax  
ptgc.270.louviers@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

